

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT INTERNATIONAL

sous la direction de

CHARLES ROUSSEAU

Professeur de Droit International Public
à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris

TOME LXVII

L'ERREUR DANS LES TRAITÉS

PAR

ANDRÉ ORAISON

Lauréat de la Faculté de Droit
et de Science Politique d'Aix-Marseille
Maître-Assistant au Centre Universitaire de la Réunion
(Institut d'Etudes Juridiques de Saint-Denis)

Préface de

PAUL GEOUFFRE DE LA PRADELLE

Professeur à la Faculté de Droit
et de Science Politique de l'Université d'Aix-Marseille
Directeur de l'institut d'Etudes Politiques

Ouvrage honoré d'une subvention
du Ministère de l'Education Nationale
et couronné par la Faculté de Droit
et de Science Politique d'Aix-Marseille

P A R I S
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS
20 et 24, Rue Soufflot (5°)

—
1972

TABLE DES MATIERES

	Pages
PRÉFACE	1
INTRODUCTION. — <i>La définition de l'erreur</i>	1
Section I. — La théorie générale des vices du consentement dans le droit des traités	2
§ 1. L'inutilité d'une théorie des vices du consentement	4
A. L'infailibilité de l'Etat	4
B. Appréciation critique	6
§ 2. L'analogie	8
A. L'identité des principes ou des situations	9
B. Appréciation critique	11
§ 3. L'adaptation	14
A. Appréciation critique	15
B. Les perspectives d'avenir	16
Section II. — L'intérêt d'une étude de l'erreur, vice du consentement, dans le droit des traités	18
§ 1. Actualité de l'erreur	19
A. La notion d'erreur dans la jurisprudence	20
B. La notion d'erreur dans la doctrine	22
§ 2. Domaine de l'erreur	25
A. L'erreur est étroitement associée au principe du consensualisme .	27
B. Un vaste domaine est ouvert à l'erreur	29
§ 3. Justification du rôle restreint de l'erreur	33
A. La solidité des conventions internationales	33
B. Les justifications secondaires	35

PREMIÈRE PARTIE

LA RECEPTION DE L'ERREUR DANS LE DROIT DES TRAITES

CHAPITRE PREMIER. — <i>L'erreur essentielle</i>	41
Section I. — L'erreur obstacle	42

	Pages
§ 1. L'erreur sur la nature du traité	44
§ 2. L'erreur sur l'identité de l'objet du traité	45
§ 3. L'erreur sur la cause	46
<i>Section II. — L'erreur matérielle</i>	<i>47</i>
§ 1. Critères d'identification de l'erreur matérielle	49
A. Critère conventionnel	49
B. Critère juridictionnel	51
§ 2. Domaine d'application de l'erreur matérielle	51
A. Erreurs matérielles facilement identifiables	51
B. Erreurs matérielles non évidentes	54
<i>Section III. — L'erreur sur la substance</i>	<i>60</i>
§ 1. Principe de la réception de l'erreur essentielle sur la substance ...	61
A. La condition d'essentialité est quasi unanimement exigée dans le droit des traités	64
B. La condition d'essentialité n'est exigée qu'à l'égard d'une seule Partie au traité	80
§ 2. Limites à la réception de l'erreur essentielle sur la substance ...	92
A. L'erreur sur la valeur	92
B. L'erreur sur les motifs	99
CHAPITRE II. — L'erreur excusable	107
<i>Section I. — Le comportement des Parties au moment de la conclusion du traité</i>	<i>108</i>
§ 1. Le comportement de la victime	109
A. Le comportement de la victime d'une erreur de fait	110
B. Le comportement de la victime d'une erreur de droit	119
§ 2. Le comportement du cocontractant	131
A. Les éléments constitutifs de l'erreur dolosive	132
B. Les conditions de réception de l'erreur dolosive	139
<i>Section II. — Le comportement des Parties après la conclusion du traité ...</i>	<i>148</i>
§ 1. Le comportement de la victime	150
A. Le rôle de l'acquiescement dans la théorie de l'erreur	151
B. Le rôle de l'estoppel dans la théorie de l'erreur	160
§ 2. L'absence de comportement de la victime	164
A. L'exclusion de la prescription extinctive dans le droit des traités	165
B. L'admission de la prescription extinctive dans le droit des traités	169

DEUXIÈME PARTIE

LA SANCTION DE L'ERREUR DANS LE DROIT DES TRAITÉS

CHAPITRE PREMIER. — La sanction de l'erreur sur la substance	175
<i>Section I. — La sanction objective de l'erreur sur la substance</i>	<i>176</i>

	Pages
§ 1. La nature juridique de la sanction objective de l'erreur	178
A. Exclusion de la théorie de l'inexistence	179
B. Admission de la théorie de la nullité	184
§ 2 Les conséquences de la sanction objective de l'erreur	187
A. Les conséquences de la nullité sur le traité	188
B. Les conséquences de la nullité dans le temps	197
<i>Section II.</i> — Les aménagements de la sanction de l'erreur	204
§ 1. La sanction de l'erreur précisée par la volonté des Parties	205
A. La sanction de l'erreur précisée par la volonté unilatérale de la victime	205
B. La sanction de l'erreur précisée par la volonté commune des Parties	224
§ 2. La sanction de l'erreur précisée par le comportement des Parties ..	227
A. La sanction de l'erreur précisée par le comportement de la victime	227
B. La sanction de l'erreur précisée par le comportement du cocontractant	230
CHAPITRE II. — <i>La sanction de l'erreur matérielle</i>	237
<i>Section I.</i> — <i>La rectification de l'erreur dans la pratique du droit des traités</i>	242
§ 1. La rectification conventionnelle de l'erreur matérielle	243
A. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide	245
B. La Convention de Varsovie sur le transport aérien	249
§ 2. La rectification juridictionnelle de l'erreur matérielle	251
A. Exemple pratique d'erreur sanctionnée par l'arbitre	253
B. Exemple pratique d'erreur écartée par le juge	254
<i>Section II.</i> — <i>La rectification de l'erreur dans la législation du droit des traités</i>	254
§ 1. La procédure de rectification	255
A. La procédure de rectification dans un traité pour lequel il n'y a pas de dépositaire	255
B. La procédure de rectification dans un traité pour lequel il y a un dépositaire	259
§ 2. Les conséquences de la rectification	264
A. Conséquences générales de la sanction de l'erreur matérielle ..	264
B. Formalités accomplies dans le cadre des Nations Unies	265
CONCLUSION	267
BIBLIOGRAPHIE	271
TABLE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	277